

Commune de COMPERTRIX
Arrêté communautaire n° ARR2025CAC1983
portant mise à jour du plan local d'urbanisme (PLU)

Le Président,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-60 et R. 153-18 ;

Vu la délibération du Conseil municipal approuvant le PLU de Compertrix en date du 1^{er} mars 1989 ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2024 approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Châlons-Ecureuil-sur-Coole et modifiant les servitudes de balisage et dégagement codifiées T4 et T5.

ARRETE

Article 1^{er} : Les servitudes aéronautiques T4 de balisage et T5 de dégagement sont modifiées par l'arrêté susvisé et impactent le territoire de la commune de Compertrix. En conséquence, cet arrêté susvisé doit être annexé au PLU en vigueur.

Article 2 : Le PLU de la commune de Compertrix est mis à jour à la date du présent arrêté. La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la mairie de Compertrix, au siège de la Communauté d'agglomération et à la préfecture de Châlons-en-Champagne.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et au siège de la Communauté d'agglomération durant 1 mois.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à la préfecture de Châlons-en-Champagne.



Jacques JESSON
Président
de la Communauté d'Agglomération
de Châlons-en-Champagne
Châlons-en-Champagne,
Le 22 mai 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du partenariat avec les
territoires et de la décentralisation

Arrêté du 01 OCT. 2024 approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Châlons-Écurey-sur-Coole (Marne)

NOR : PTDA2425855A

La ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation,

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 6351-1 à L. 6351-3, R. 6351-1, R. 6351-7 et D. 6351-9 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2024-178 du 17 avril 2024 portant ouverture d'une enquête publique préalable au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Châlons - Ecurey-sur-Coole ;

Vu le procès-verbal de clôture de la conférence entre services du 13 février 2024 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 9 juillet 2024,

Arrête :

Article 1^{er}

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Châlons-Écurey-sur-Coole (Marne) annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 2

Les servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Châlons-Écurey-sur-Coole affectent le territoire des communes suivantes, situées dans le département de la Marne : Breuvery-sur-Coole, Châlons-en-Champagne, Compertrix, Coolus, Écurey-sur-Coole, Fagnières, Mairy-sur-Marne, Nuisement-sur-Coole, Saint-Quentin-sur-Coole, Sarry et Sogny-aux-Moulins.

Article 3

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Châlons-Écurey-sur-Coole comprend :

- le plan d'ensemble n° PSA-A1_STAC_LFQK l'échelle 1/25 000 ;
- le plan de détail n° PSA-A2_STAC_LFQK à l'échelle 1/10 000 ;
- la note annexe, comprenant la notice explicative, la liste des obstacles donnée à titre indicatif, et l'état des bornes de repérage d'axe et de calage.

Article 4

Une copie du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Châlons-Écurey-sur-Coole est déposée à la mairie des communes mentionnées à l'article 2 et au siège des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire desquels sont assises les servitudes.

Le plan est tenu à la disposition du public conformément aux dispositions de l'article D. 6351-9 du code des transports.

Article 5

L'arrêté du 16 novembre 1970 instituant des servitudes aéronautiques pour la protection des dégagements de l'aérodrome de CHALONS-ECURY-SUR-COOLE (Marne) est abrogé.

Article 6

Le préfet de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 01 OCT. 2024,

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur du transport aérien,
M. BOREL



PLAN LOCAL D'URBANISME

COMPERTRIX

Mise à jour décembre 2024

Vu pour être annexé à l'arrêté communautaire
constatant la mise à jour du PLU de la commune de COMPERTRIX

Le Président,



PLAN LOCAL D'URBANISME

COMPERTRIX

EXTRAIT DE LA LISTE DES SERVITUDES

Mise à jour décembre 2024

Vu pour être annexé à l'arrêté communautaire
constatant la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune de COMPERTRIX

Le Président,



CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
T 4	Relations aériennes - Servitudes aéronautiques de balisage <i>(aérodromes civils et militaires)</i>	Servitude attachée à la protection de l'aérodrome de CHALONS - ECURY-SUR-COOLE	Code des Transports : Art. L 6350-1 à L 6351-1 et L 6351-6 à L 6351-9 Code de l'Aviation Civile : Art. R 241.1 à R 243.1. Annexe à la décision 2017-021-R de la réglementation européenne UE 139/2014 Arrêté ministériel du 01/10/2024	DGAC-SNIA 210 route d'Allemagne BP 606 69125 LYON SAINT EXUPERY

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
T 5	Relations aériennes - Servitudes aéronautiques de dégagement <i>(aérodromes civils et militaires)</i>	Servitude attachée à la protection de l'aérodrome CHALONS - ECURY-SUR-COOLE	Code des Transports : Art. L 6350-1 à L 6351-5 Code de l'Aviation Civile : Art. R 241.1 à R 243.1. Annexe à la décision 2017-021-R de la réglementation européenne UE 139/2014 Arrêté ministériel du 01/10/2024	DGAC-SNIA 210 route d'Allemagne BP 606 69125 LYON SAINT EXUPERY

Préfecture de la Marne



*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale des
Territoires de la Marne**

Date: Décembre 2019

Mise à jour: Décembre 2024

Plan Local d'Urbanisme

Commune de
COMPERTRIX

PLAN DES SERVITUDES

Mise à jour T4-T5

**Pour les autres servitudes,
voir autre(s) plan(s)**

**Vu pour être annexé à
l'arrêté communautaire
constatant la mise à jour
du PLU de la commune
de Compertrix**

Le Président, en date du:

~~22 MAI 2025~~

échelle: 1:30 000

SERVITUDES_MAJ_T4-T5_
COMPERTRIX.QGZ

AVERIISSEMENTI

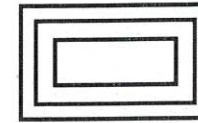
Certaines servitudes ne sont pas reportées sur la carte faute de réponses des gestionnaires de la ou des servitude(s).

La présente carte n'a qu'une valeur informative.

REPRODUCTION INTERDITE

Source: ©IGN-SCAN25®

LEGENDE



T4

**Relations aériennes - Servitudes aéronautiques -
Servitudes de balisage (aérodromes civils et militaires)**

T5

**Relations aériennes - Servitudes aéronautiques -
Servitudes de dégagement (aérodromes civils et militaires)**

